



# Bourse d'études du Principe de Jordan à l'intention des étudiants des Premières Nations en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps

Présentée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada  
en partenariat avec la Première Nation Crie de Norway House

## À PROPOS DU PRINCIPE DE JORDAN

Jordan River Anderson de la Première Nation Crie de Norway House est le fondateur du Principe de Jordan. Jordan est né à Winnipeg le 22 octobre 1999 et il a passé plus de deux années à l'hôpital avant d'être prêt à aller vivre à domicile dans sa famille. Malheureusement, les gouvernements du Canada et du Manitoba ne s'entendaient pas à savoir qui allait payer les frais de ses soins à domicile en raison du statut de Première Nation de Jordan, donc il n'a pas pu quitter l'hôpital. Jordan a attendu plus de deux années pendant que les gouvernements se relançaient la balle. Jordan est tristement décédé à l'hôpital à l'âge de cinq ans, sans n'avoir pu passer une seule journée à la maison, dans sa famille.

Le Principe de Jordan stipule que les enfants des Premières Nations devraient pouvoir accéder aux services gouvernementaux dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin, sans bureaucratie gouvernementale additionnelle liée à leur statut de Première Nation. Le 12 décembre 2007, la Chambre des Communes a adopté une motion en ce sens à l'unanimité mais le gouvernement canadien ne l'a pas mise en œuvre. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de cesser son approche discriminatoire en appliquant le Principe de Jordan à tous les enfants des Premières Nations vivant sur et hors réserve et dans tous les services publics. Des milliers d'enfants reçoivent aujourd'hui des services en raison du Principe de Jordan.

## MONTANT DE LA BOURSE D'ÉTUDES ET ADMISSIBILITÉ

Cette bourse d'études de 5 000 \$ sera versée à un seul récipiendaire par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Les étudiants des Premières Nations qui sont inscrits à un programme canadien d'études universitaires en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps sont éligibles à soumettre leur candidature.

- Confirmation de l'identité de Première Nation.
- Confirmation d'inscription dans une université canadienne dans un programme directement relié à la santé infantile ou à la santé des enfants souffrant de handicaps.
- Démontre un engagement envers la santé des enfants autochtones et les services communautaires.
- Démontre un engagement et un accomplissement au plan académique.
- Le besoin financier sera pris en considération.

## PROCESSUS DE DEMANDE ET DATES IMPORTANTES

Les candidats doivent compléter le formulaire de demande et soumettre tous les documents requis **avant 15h00, heure de l'Est, le 16 mars 2018** au :

Comité de sélection pour la bourse d'études du Principe de Jordan  
309, rue Cooper, suite 401, Ottawa ON K2P 0G5  
ou [info@fncaringsociety.com](mailto:info@fncaringsociety.com)

**Please note that only complete application packages will be accepted.**

## TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS :

- 1) Le formulaire de demande dûment complété.
- 2) Une lettre de présentation détaillée qui décrit comment le candidat respecte les critères d'admissibilité et qui décrit comment les connaissances et l'expérience du candidat le préparent à entreprendre une carrière en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps, en faisant des liens avec le Principe de Jordan.
- 3) Confirmation de l'identité de Première Nation (lettre de la Première Nation du candidat confirmant son statut de membre ou copie de la carte de statut indien du candidat).
- 4) Deux (2) lettres d'appui qui mentionnent directement et spécifiquement comment le candidat rencontre les critères d'admissibilité.
- 5) Copie du relevé de notes officiel de la plus récente année complète d'études de l'université ou de l'établissement d'enseignement.
- 6) Confirmation d'inscription dans un programme d'études directement relié à la santé infantile ou à la santé des enfants souffrant de handicaps dans une université canadienne (ex : lettre de confirmation d'admission de l'université).

**Nous remercions tous les candidats d'avoir pris le temps de soumettre leur demande. Seul le candidat retenu sera contacté.**



Société de soutien à l'enfance  
et à la famille des Premières Nations  
du Canada

[www.fncaringsociety.com](http://www.fncaringsociety.com)



## FORMULAIRE DE DEMANDE

# Bourse d'études du Principe de Jordan à l'intention des étudiants des Premières Nations en santé infantile ou en santé des enfants souffrant de handicaps

### APPLICANT'S INFORMATION

NOM DU DEMANDEUR

PREMIÈRE NATION AFFILIÉE

UNIVERSITÉ À LAQUELLE EST INS-CRIT LE DEMANDEUR

PROGRAMME D'ÉTUDES DU DEMANDEUR

ADRESSE (NUMÉRO ET RUE)

VILLE

PROV / TERR

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE (DOMICILE)

TÉLÉPHONE (MOBILE)

COURRIEL

### LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS À SOUMETTRE

Tous les documents suivants doivent être soumis :

- Formulaire de demande dûment complété
- Lettre de présentation
- Confirmation du statut de membre des Premières Nations
- Confirmation d'inscription dans un programme universitaire canadien axé sur la santé infantile ou sur la santé des enfants souffrant de handicaps
- Copie du relevé de notes de la plus récente année d'études universitaires
- Deux (2) lettres d'appui

### PRIÈRE D'ACHEMINER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS AU :

Comité de sélection pour la bourse d'études du Principe de Jordan

309, rue Cooper, suite 401, Ottawa ON K2P 0G5

ou [info@fncaringsociety.com](mailto:info@fncaringsociety.com)

**La date limite pour soumettre une demande est le 16 mars 2018 à 15h00, heure de l'Est**



First Nations Child & Family  
Caring Society of Canada

[www.fncaringsociety.com](http://www.fncaringsociety.com)